

Ostéopathe

RNCP42155 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 7
Code(s) NSF	331
Formacode(s)	43443
Code(s) ROME	J1408
Type d'enregistrement	Enregistrement sur demande
Date d'enregistrement	30/04/2026
Date d'échéance	30/04/2031

Certificateur(s)

HOLISTEA · SIRET : 44139861700031

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

L'ostéopathe est praticien consultant de première intention et se doit avant tout de garantir la sécurité du patient. La formation en ostéopathie (encadrée par une réglementation rigoureuse) lui assure un véritable savoir-faire efficace, en sécurité. L'activité est exercée de manière autonome, l'ostéopathe est responsable de ses actes ainsi que de la gestion de son activité. L'ostéopathe a pour but de permettre au patient la restauration ainsi que la préservation de son meilleur état de santé possible, conformément avec la définition de la santé proposée par l'Organisation Mondiale de la Santé. Par son approche systémique, après un diagnostic d'opportunité et un diagnostic ostéopathique, il effectue des mobilisations et des manipulations pour prévenir et remédier aux dysfonctions ostéopathiques.

ACTIVITÉS VISÉES

Les activités sont détaillées ainsi, conformément à l'Arrêté du 12 Décembre 2014 relatif à la formation en ostéopathie:

1. Accueil et information de la personne,
2. Recueil des informations nécessaires à l'élaboration du projet d'intervention de l'ostéopathe,
3. Intervention ostéopathique,
4. Organisation des activités et gestion de l'information,
5. Gestion de l'activité professionnelle,
6. Veille professionnelle et formation.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Conformément aux articles des Décrets n° 2014-1043 du 12 Septembre 2014 relatif à l'agrément des établissements de formation en ostéopathie et n° 2014-1505 du 12 Décembre 2014 relatif à la formation en ostéopathie, ainsi qu'aux dispositions de l'arrêté du 12 Décembre 2014 relatif à la formation en ostéopathie, il est attribué à l'ostéopathe les compétences suivantes:

1. Evaluer une situation et élaborer un diagnostic ostéopathique,
2. Concevoir et conduire un projet d'intervention ostéopathique,
3. Réaliser une intervention ostéopathique,
4. Conduire une relation dans un contexte d'intervention ostéopathique,
5. Analyser et faire évoluer sa pratique professionnelle,
6. Gérer un cabinet.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

L'ostéopathe peut choisir d'exercer son activité de manière libérale ou sous le statut de salarié.

Ainsi, il peut être intégré au sein d'un établissement hospitalier (public ou privé), d'une association, d'un club ou d'une fédération sportive, d'une entreprise, de structures d'accueil de personnes vulnérables (personnes âgées, handicapées, maisons de l'enfance...), de laboratoires de recherche ou encore d'instances socio-professionnelles. L'ostéopathe peut également faire le choix de la transmission de ses savoirs et compétences dans l'enseignement en rejoignant une équipe pédagogique en formation initiale ou continue.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Ostéopathe

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Définition de l'acte ostéopathique :

Le Décret n° 2007-435 du 25 Mars 2007 relatif aux actes et aux conditions d'exercice de l'ostéopathie définit le champ de compétences des ostéopathes en précisant notamment les "actes autorisés".

Formation des ostéopathes :

Les Décrets et arrêtés du 12 Décembre 2014 (n° 2014-1505) posent les bases du dispositif de formation à l'ostéopathie.

Les arrêtés complètent quant à eux le Décret n° 2014-1505 relatif à la formation des ostéopathes ainsi qu'aux dispenses de formation accordées aux professionnels de santé. Ils sont opposables juridiquement et font autorité.

L'usage professionnel du titre d'ostéopathe est réservé aux titulaires d'un diplôme délivré par un établissement agréé dans les conditions prévues par le Décret n° 2014-1505 du 12 Décembre 2014.

Procédure d'agrément :

Le décret n° 2014-1043 du 12 Septembre 2014 et son arrêté du 29 Septembre ont posé les bases de la procédure d'agrément des établissements de formation. Ainsi, 63 critères sont exigibles pour l'ensemble des établissements de formation à l'ostéopathe, et ce, quel que soit le public visé (professionnel de santé ou non).

L'agrément est donné par les ministères en charge de la Santé et de l'Enseignement Supérieur pour une formation en 5 ans.

Ce texte a été modifié pour la dernière fois en 2020, précisant que les établissements dispensant la formation et conduisant à la délivrance du titre d'ostéopathe, participent au service public de l'enseignement supérieur et qu'à ce titre, les dispositions fixant les modalités d'ouverture des établissements d'enseignement supérieur privés leur sont applicables.

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5)
Facteurs principaux	Lien formation-emploi, Non-attractivité salariale, Intensité d'embauche
Salaire médian (mensuel)	2 200 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+2 (DUT, BTS, Deug ou équivalent) en services aux personnes (51 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	V3X80 — Autres professionnels para-médicaux · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	6 236
Jugés difficiles à recruter	67 %
Emplois saisonniers	7 %
Familles professionnelles (FAP)	V3X80 — Autres professionnels para-médicaux

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

L'entrée en formation se fait sur des critères académiques et motivationnels:

- Obtention du Baccalauréat ou d'un DAEU (Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires)
- Obtention d'un diplôme de Professionnel de Santé (selon la liste fournie par le décret du 12 Décembre 2014)

Les candidats sont sélectionnés sur entretien avec un cadre pédagogique de l'établissement, coordinateur pédagogique ou directeur.

PRÉREQUIS À LA VALIDATION

La validation de la certification se fait par la Commission de Validation des Unités de Formation et des Compétences Professionnelles.

Conformément à la réglementation, l'article 16 de l'arrêté du 12 Décembre 2014: "en fin de 5ème année, le diplôme d'ostéopathe est délivré aux étudiants ayant validé l'ensemble des unités d'enseignement dont le mémoire, les 150 consultations complètes et l'ensemble des compétences en formation pratique clinique".

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE

La composition du jury de certification, la Commission de Validation des Unités de Formation et des Compétences Professionnelles est quant à elle définie par l'article 14 du Décret 2014-1043 du 12 Septembre 2014. Sa composition est la suivante:

- Le directeur d'établissement,
- Les coordinateurs pédagogiques,
- Un représentant des enseignants des matières fondamentales,
- Un représentant des enseignants des domaines de pratiques cliniques,
- L'enseignant-chercheur siégeant au conseil scientifique de l'établissement.

Base légale

Date de décision	30/04/2026
Durée de l'enregistrement	5 ans
Date d'échéance de l'enregistrement	30/04/2031
Date de dernière délivrance possible	30/04/2035

Statistiques

Année	Certifiés	Dont VAE	Insertion 6 mois	Métier 2 ans
2024	65	0	96 %	—
2023	83	0	100 %	100 %
2022	95	0	97 %	95 %

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP37636

CORRESPONDANCES (PAR BLOCS)

RNCP35270, RNCP35424, RNCP35533, RNCP38000, RNCP38242, RNCP38780, RNCP40440, RNCP41290, RNCP41298, RNCP41320, RNCP41327, RNCP41329, RNCP41342, RNCP41358, RNCP41362

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

Pour la Formation initiale Post-Bac:

<https://www.holistea.fr/formation-initiale-post-bac/>

Pour la formation initiale des Professionnels de Santé:

<https://www.holistea.fr/formation-initiale-professionnel-sante/>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/42155/>

Où se former

Formations référencées	2
Organismes	1
Régions couvertes	1
Prix indicatif	5 442 € – 10 440 €

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	6
Montant total engagé	51 682 €
Coût moyen par dossier	8 614 €
Durée moyenne	1182 h
Période	07/2026 – 08/2026
Reste à charge titulaire	85 %
France compétences	15 %
Compte d'engagement citoyen	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.